

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
DU  
RAINCY

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Nombre de Conseillers  
Municipaux  
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait  
afficher aujourd'hui à la porte de  
la Mairie le compte rendu  
sommaire de la séance du Conseil  
Municipal du 19 novembre 2014  
et qu'il a été fait ... observation.

Le 26 novembre 2014,



L'an deux mille quatorze le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

**PRESENTS :** M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations N° 39 et 14 et lors de la présentation de la délibération N° 15) – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – M. GIAMI (sorti lors du vote de la délibération n° 16) – Mme SAGO – M. CAHENZLI (sorti lors du vote de la délibération N° 16) – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES – Mmes DRODE – RADE – MM. LORENZO – ATTIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER (sorti lors de la présentation de la délibération N° 15) – Mme SADKI – M. MOZER – Melle. LABBAS – M. SEGURA – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GOLDBERG (arrivé à 20h25) – CHALLIER – LAOUEDJ – Mme BEZZAOUYA – Melle ABDELLAOUI.

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

**MANDANT**

M. AYYADI  
Mme DELMONT-KOROPOULIS

**MANDATAIRE**

Mme MAROUN  
M. RAMADIER

**ABSENTE :** Mme FOUGERAY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. RAMADIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ADOPTE** les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 21 mai et 9 juillet 2014,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel et du compte d'exploitation 2013 du service délégué des marchés forains - Société MANDON (*délibération n°15*),

**par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :**

**ADOPTE** les tarifs de prestations exécutées par les Services Techniques Municipaux pour la confection de bateaux de portes, au titre de l'année 2015 (*délibération n°13*), le règlement intérieur à l'usage des familles pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (*délibération n°23*),

les tarifs d'accès à la patinoire mobile installée à la Ferme du Vieux Pays du 8 décembre 2014 au 18 janvier 2015 (*délibération n°24*),

le nouveau Protocole d'Echange Standard dans sa Version 2 (PES V2) concernant la dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité, pour la ville (*délibération n°37*),

## **DECIDE**

l'adhésion de la Ville aux nouvelles compétences du SEAPFA (Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye) :

- « exploitation et gestion de l'espace Pierre Peugeot » (*délibération n°2*),
- « création et gestion d'un crématorium intercommunal sur le territoire de la Commune de Tremblay-en-France » (*délibération n°3*),

l'acquisition à l'amiable d'un bien immobilier sis 32 allée Circulaire en vue de créer un tènement foncier avec les propriétés communales situées à l'arrière du groupe scolaire Vercingétorix (*délibération n°9*),

les applications, au titre de l'année 2015, du bordereau des prix du bail d'entretien en cours :

- pour facturer les travaux et déplacements des mobiliers d'éclairage public ou de leurs réparations suite à des dégradations (*délibération n°10*),
- de la voirie, pour facturer les travaux de réfection, suite à des dégradations, exécutés par les Services Techniques Municipaux (*délibération n°11*),
- de la signalisation, pour facturer le déplacement des mobiliers de signalisation tricolore ou leurs réparations suite à des dégradations (*délibération n°12*),

l'attribution des prix aux lauréats du Concours des Maisons et Balcons Fleuris, au titre de l'année 2014 (*délibération n°17*),

l'attribution de subventions, au titre de l'année 2014, à :

- la Zone d'Education Prioritaire Nord (*délibération n°21*),
- la Zone d'Education Prioritaire Neruda (*délibération n°22*),

l'allocation de bourses aux athlètes de Haut Niveau des associations sportives aulnaysiennes (*délibération n°25*),

l'attribution de subventions, au titre de l'exercice 2014, aux associations suivantes : Association Culturelle Mamasiya, Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis (ADDEVA 93), Association Développement Chanteloup (ADC), Association de Falême, Autre Vizion, Chœur Melodia, Compagnie 6TD, Cosmopolite Village, Dogon Bois de Grâce, Just-Ado-It, Les Méditerranéennes, Melting Pote, Relations Urbaines Emergentes (RUE), Tic Services, Association des Natifs et Amis du Canton Elong en France (ANACEF) et l'Association Cercle d'Echecs de Villepinte (*délibération n°26*),

## **ACCORDE**

une remise gracieuse à un administré concernant des pénalités de retard sur le paiement de la Taxe Locale d'Equipement – T.L.E. (*délibération n°4*),

les garanties de la Ville à :

- la Société Résidences Sociales de France concernant l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le projet de construction d'une résidence sociale de 180 logements située avenue Suzanne Lenglen (*délibération n°33*),
- l'Office Public de l'Habitat OPIEVOY concernant les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de réhabilitation de 55 logements sis 17 bis route des Petits Ponts (*délibération n°34*),

**APPROUVE** le reversement des charges de fonctionnement du Budget annexe Assainissement sur le Budget Principal Ville (*délibération n°16*),

le renouvellement de la convention annuelle entre la commune d'Aulnay-sous-Bois et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis concernant le financement de l'accompagnement social lié au logement par le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.), au titre de l'exercice 2014 (*délibération n°28*),

**AUTORISE** le Maire, à signer :

- l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour la gestion des marchés forains avec la Société MANDON (*délibération n°14*),
- la convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) relative à la perception d'une subvention de 33 500 €, au titre de l'exercice 2014, dans le cadre de l'aide au fonctionnement de la Scène de Musiques Actuelles du Monde Le Cap (*délibération n°18*),
- la convention du dispositif « Itinérance », avec le RIF (Réseaux en Ile-de-France) pour la perception d'une bourse, dans le cadre de la représentation de l'artiste Lior Shoov à la Scène de Musiques Actuelles du Monde Le Cap (*délibération n°19*),
- la convention entre la Ville et la CAF de la Seine-Saint-Denis concernant l'attribution d'un chéquier lecture aux structures CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et l'organisation d'un concours d'écriture, dans le cadre de l'action « Lire – Ecrire – Grandir », au titre de l'année 2014-2015 (*délibération n°20*),
- la convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.), au titre des années 2015 et 2016, relative à l'organisation de séjours vacances en France au profit des Seniors (*délibération n°27*),
- les conventions et avenants relatifs à la mise à disposition d'agents municipaux au profit de :
  - l'Association Mission Ville (*délibération n°29*),
  - l'Institut Aulnaysien de Développement Culturel (*délibération n°30*),
  - l'Association d'Entraide du Personnel Communal (*délibération n°31*),
  - l'Association Maison Jardin Services (*délibération n°32*),
- tout acte afférant au contrat d'affermage de la gestion des marchés forains avec la Société MANDON (*délibération n°39*),

**PROCEDE** au remplacement de Mme Sévil ISIK, représentant du Conseil Municipal, **par un vote à main levée, décidé à l'unanimité**, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration de l'Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois (ACSA) : M. RAMADIER (*délibération n°38*),

**par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :**

**ADOPTE** les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil Municipal (*délibération n°1*),

la décision modificative n°4 du Budget Principal Ville (*délibération n°35*), et la décision modificative n°4 du Budget annexe Assainissement (*délibération n°36*), au titre de l'exercice 2014,

- FIXE** les participations financières relatives à l'extension du réseau électrique dues par les sociétés suivantes :
- AKI PROMOTION, concernant le projet de construction sis 12/14 avenue Eugène Schueller (*délibération n°5*),
  - SCI AULNAY JACQUES DUCLOS pour l'opération de construction sise 125-127bis-129 rue Jacques Duclos (*délibération n°6*),
  - TRD concernant le projet de construction sis 61-63-65 boulevard de Strasbourg (*délibération n°7*),

- APPROUVE** la cession d'une propriété communale sise 5-7 avenue du 14 juillet au profit de AXONE PROMOTION (ou ses substitués ou toute autre société de Promotion immobilière ou de construction) en vue d'une opération de construction de logements (*délibération n°8*),

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- PREND connaissance :**

des décisions n°166 à 195 et 197 à 229 inclus concernant :

- la location et l'abonnement pour une borne de téléme à jour de carte vitale (Société INGENICO),
- l'organisation du spectacle de « EN APARTE », en juillet 2014, dans le cadre de l'opération « Un été au canal » (Association Les Singuliers),
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques, des manifestations suivantes :
  - les projections-rencontres, dans le cadre de la Fête du Cinéma d'Animation, le 25 octobre 2014, dans les bibliothèques Dumont et Elsa Triolet (Association Française du Cinéma d'Animation),
  - les spectacles de lectures d'albums en direction d'un public d'enfants, le 8 octobre et le 3 décembre 2014 (Compagnie ISSUE DE SECOURS),
  - les rencontres avec l'auteur Benoît CHARLAT, les 14 et 15 novembre 2014, dans le cadre du Salon Croque-livres 2014,
  - l'exposition intitulée « L'as-tu lu ? », dans le cadre du Salon Croque-livres 2014, en novembre 2014 (Association MOTS ET COULEURS),
  - le spectacle intitulé « Le Père Noël venu du Nord », le 16 décembre 2014 à la bibliothèque Alphonse Daudet (Association APMA-MUSIQUE),
- l'institution d'une régie d'avances à l'Hôtel de Ville concernant les frais de déplacement du Maire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014,
- les contrats et avenants de location de logement dépendant du patrimoine communal,
- la convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux nuisibles (Association des Piégeurs Agréés Paris Petite Couronne),
- le don d'archives privées de M. Michel HOUSSART au profit de la ville d'Aulnay-sous-Bois,
- la mise à disposition de locaux communaux, à titre temporaire, au profit de :
  - l'Association LUMIERE,
  - la SARL PAUL sous enseigne « Les Délices d'Orient »,
- la mise à disposition d'un stand de tir en extérieur au profit de la Police Municipale, pour l'année 2015, renouvelable jusqu'en 2018 (Société SET),
- le contrat de ligne de trésorerie de 2 000 000 € destiné à couvrir les besoins en trésorerie de la Ville (LE CREDIT MUTUEL),

- le contrat et l'avenant relatifs à la procédure de vote par correspondance, dans le cadre des élections des représentants du personnel communal au Comité Technique du 4 décembre 2014 (LA POSTE),
- l'indemnisation à une administrée victime d'une dégradation de son bien privé (Caisse Meusienne d'Assurances Mutuelles),
- la signature des marchés passés en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, concernant :
  - les droits d'accès en faveur du Réseau des Bibliothèques à la plateforme toutapprendre.com pour ses usagers, au titre de l'année 2014 et renouvelable jusqu'en 2018 (Société LEARNORAMA),
  - l'assistance et la maintenance pour les logiciels suivants :
    - Intranet de gestion des temps : Incovar, Webtime, E-Incovar, jusqu'en 2016 (Société INCOTEC),
    - « CINDOC » utilisé par le Service Documentation (Société CHEMDATA S.A. CINCOM),
    - « MELODIE » pour la nouvelle démarche de demande en ligne d'actes d'état civil (Société ARPEGE),
    - « AVENIO » utilisé par le Service des Archives municipales (Société DI'X),
    - « ALOES » utilisé par le Réseau des Bibliothèques (Société ARCHIMED),
- la signature des marchés passés en procédure adaptée, concernant :
  - les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » concernant :
    - la ciné-conférence sur la thématique des Musiques Electroniques, le 18 mars 2014 (Association MUSIQUES ACTUELLES),
    - le concert de MAZLDA, le 21 juin 2014 (Association LES OREILLES QUI TOURNENT),
    - les ateliers d'éveil musical à destination de jeunes publics, au titre de la saison 2014/2015 (Association MUSIKA DANSE),
    - le concert de BEAT ASSAILLANT, le 18 octobre 2014 (Société LIVE NATION),
    - le concert de l'ORCHESTRE NATIONAL DE BARBES, le 7 novembre 2014 (Société LA PROD JV),
    - la représentation de l'artiste NDIDI, le 11 octobre 2014 (Société W PRODUCTION),
    - le concert de SUSHEELA RAMAN, le 14 novembre 2014 (Société MELODYN PRODUCTIONS),
    - le concert de FRANÇOIS & THE ATLAS MOUNTAIN, le 3 octobre 2014 (Société ASTERIOS SPECTACLES),
    - la conférence musicale sur la thématique des musiques africaines, le 25 novembre 2014 (Société IGNATUB),
    - la représentation de CREATION MAAD IN 93, le 26 septembre 2014 (Association MAAD 93),
    - le concert de KA-SEY ET SONNY TROUPE, le 13 décembre 2014 (Association AFRICOLOR),
    - la représentation de PIGEON JOHN, le 18 octobre 2014 (Société 3C),
    - le concert de FAADA FREDDY, le 21 novembre 2014 (Société CARAMBA SPECTACLES),

- le contrat de service prestations régie lumière concourant à l'organisation technique des concerts programmés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 par la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » (SARL VNS),
- l'avenant n°1 au contrat de gestion active et d'expertise de la dette « INSITO INTEGRAL » (Société FINANCE ACTIVE),
- l'organisation de séjours vacances pour Seniors, pour le Printemps et l'Automne 2015,
- les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Artois (Société HP BTP),
- les animations organisées par la Maison de l'Environnement, concernant :
  - les ateliers créatifs en famille durant les vacances de Toussaint et les ateliers dans le cadre scolaire sur le thème du gaspillage alimentaire (Mme Nausicaa FAVART-AMOUROUX),
  - les ateliers sur le thème de la mare, au titre de l'année 2015 (M. Sébastien NYS),
  - la projection du film « Global Gâchis, le scandale mondiale du gaspillage alimentaire », le 24 janvier 2015, dans le cadre de l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire (Société CAPA PRESSE),
- le suivi microbiologique des denrées alimentaires en production à la cuisine centrale et sur l'ensemble des points de distribution de la Restauration municipale, au titre de l'année 2012/2013, renouvelable jusqu'en 2015/2016 (Société Laboratoire PROTEC-L.E.A.),
- la fourniture d'arbres et d'arbustes d'ornement, au titre de la saison 2014/2015 et renouvelable jusqu'en 2017/2018 (Sociétés Pépinières Charentaises, Pépinières Franciliennes GIE et CHOLAT Pépinières),
- la signature des marchés d'appel d'offres ouvert, concernant :
  - l'avenant n°1 relatif aux prestations afférentes au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, au titre de l'année 2014/2015, renouvelable jusqu'en 2014/2018 – Lot n°1 (Société GUILBERT PROPLETE),
  - le renouvellement du parc multifonctions, photocopieurs et télécopieurs pour les services municipaux et les groupes scolaires, au titre des années 2014 à 2018 (Sociétés RICOH FRANCE et OPEN XEROX),
  - la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Aulnay-sous-Bois (Société ACTIPOLIS CAMOFOR),
  - la fourniture de livres scolaires, matériel d'accompagnement, livres de bibliothèque et dictionnaires pour les écoles élémentaires et maternelles, les structures de la Direction de l'Education et de la Petite Enfance, au titre de l'année 2014 et renouvelable jusqu'en 2017 (Société PAPETERIES PICHON SAS),

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 19 novembre 2014 à 22 h 20.*



**Bruno BESCHIZZA**  
Maire d'Aulnay-sous-Bois  
Conseiller Régional d'Ile-de-France